

COONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2012

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 4 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, Mme BRAGA, M. GAUTHIER, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absents avec procuration : Mme MURAT (procuration à Mme BRAGA), Mme BORDIER (procuration à M. VAUCHER), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à M. ORAIN)

Absents : M. JORAND, M. JUSTINE, Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme GAROT

Approbation du procès-verbal du 28 juin 2012

Il est approuvé avec les observations suivantes :

Monsieur ORAIN signale au nom de Madame THEVENIN-PLOUX, que le problème de sécurité aux bords de Loire, ne concerne pas spécialement la circulation des quads, mais plutôt des voitures.

Monsieur ORAIN signale que le projet initial « Cœur de Village » avait bien été présenté en Commission Municipale, mais également en séance de Conseil Municipal et aux vœux du Maire en janvier 2012.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décisions du Maire

I – Opération « Cœur de village » - 3^{ème} phase d'étude ALONSO :

Le maire donne lecture au conseil municipal des détails de la 3^{ème} phase d'étude que Monsieur ALONSO propose à la commune, pour un montant de 9 568 € TTC.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la concertation avec les habitants et les commerçants sur ce projet « Cœur de village » et la situent plutôt en amont, avant que le projet ne soit trop avancé.

Cette question sera abordée avec M. ALONSO, lors de la réunion programmée le 2 octobre prochain en mairie.

Monsieur ORAIN et Monsieur GAUTHIER soulignent qu'il faudra obtenir une décision nette du conseil, notamment au niveau des choix de voirie. Monsieur CLEMENT souligne l'intérêt de bien ficeler le projet pour obtenir les aides au niveau régional.

Monsieur LANOUX et Madame GAROT soulignent qu'il faudrait rencontrer les commerçants avant de finaliser le projet.

Décisions du Conseil Municipal

I – Occupation du Domaine Public par France Télécom – Redevance annuelle :

Le maire explique au conseil municipal que France Télécom a obligation de déclarer les installations d'infrastructures de télécommunication implantées sur le domaine public communal.

Considérant l'état du patrimoine au 31 décembre 2011 et les calculs réglementaires ouvrant droit à redevance en 2012, le conseil municipal fixe celle-ci à 861,93 €,

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Budget annexe 2012 de la Commune – Décision Modificative n° 3 :

Suite à une erreur d'imputation au Budget Primitif 2012, concernant la restauration de l'abri du cimetière d'un coût de 2 508 €, cette somme est retirée de l'article budgétaire 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes » et créditée à l'article budgétaire 21316 « Equipements de cimetière ».

Vote : POUR A l'UNANIMITE

III – Budget annexe 2012 de l'Assainissement – Décision Modificative n° 2 :

Il convient de régulariser les frais d'insertion liés à la tranche d'assainissement 2011, d'un montant de 1 470 €, mandatés à l'article budgétaire 203, en les imputant sur cette opération à l'article budgétaire 2315, maintenant que celle-ci est terminée, dans le but de bénéficier en 2013 du FCTVA, pour ces frais d'insertion.

Vote : POUR A l'UNANIMITE

IV – A.O.M. section Badminton – Demande de subvention complémentaire :

Le président de l'A.O.M. section Badminton a formulé par courrier une demande de subvention complémentaire de 200 €, pour des frais relatifs à l'inscription d'Aurore PEYPE licenciée à Muides, aux championnats d'Europe de Badminton qui ont eu lieu à Sofia en Bulgarie.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à la section Badminton de l'A.O.M. pour cette manifestation et d'inscrire la somme correspondante à l'article budgétaire 657412 du budget de la commune.

Vote : POUR A l'UNANIMITE

V – Droit de place – Nouvelle tarification :

Lors de sa séance du 23 février 2012, le conseil municipal avait déjà procédé à la création de divers tarifs, en lieu et place du tarif unique de 60 € qui existait précédemment.

Vu les nouvelles observations formulées, notamment au regard des tarifs pratiqués dans d'autres communes avoisinantes, le maire propose d'ajouter une nouvelle tarification pour les commerces ambulants stationnant régulièrement une fois par semaine sur la commune, soit 10 € par ½ journée, payables d'avance par trimestre, au secrétariat de mairie.

Vote : POUR A l'UNANIMITE

VI – Présentation du D.I.C.R.I.M. de 2012 :

Le maire informe le conseil municipal, qu'un D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) avait déjà été réalisé en 1998, mais que celui-ci traitait exclusivement du risque nucléaire.

Les services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) de Loir-et-Cher ont sollicité la commune dès 2007, pour réaliser un nouveau D.I.C.R.I.M. prenant en considération non seulement

le risque nucléaire, mais aussi le risque d'inondation et le risque de transport des matières dangereuses.

Le conseil municipal prend acte du contenu de ce D.I.C.R.I.M. qui sera affiché en mairie et adressé aux administrés.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VII – P.C.S. – Création d'un groupe de pilotage :

Les services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) de Loir-et-Cher ont également sollicité la commune dès 2007, pour la réalisation d'un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde), document obligatoire pour toutes les communes.

Ce document doit retracer tous les moyens matériels, humains, logistiques qui peuvent être mis en œuvre pour faire face aux risques décrits dans le D.I.C.R.I.M., son élaboration nécessitant un travail important de recherche et de concertation.

Aussi, il est décidé de créer un groupe de pilotage, composé des personnes suivantes :

- M. CLEMENT, Maire
- M. FOUCQUETEAU, Adjoint au maire
- M. ORAIN, Adjoint au maire
- M. GAUTHIER, Conseiller municipal
- M. LANOUX, Conseiller municipal
- Mme GAROT, Conseillère municipale
- M. RAMETTE, habitant de Muides
- M. CHRISTIN, habitant de Muides

et de désigner Bernard CLEMENT, responsable de ce projet de P.C.S.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VIII – Désignation d'une nouvelle déléguée agent communal, au C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales) et au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) :

Vu le départ de la précédente déléguée du C.O.S. et du C.N.A.S., Madame Maria CAMUSET, dans une autre commune, Mademoiselle Valérie ROUZÉ, sa remplaçante au secrétariat de mairie, est désignée déléguée titulaire au collège des agents du C.O.S. et du C.N.A.S.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Informations diverses

1°) T.E.O.M. - Exonérations :

Le maire informe le conseil municipal, qu'à Muides, seul le château des Marais est exonéré de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) car assurant de manière autonome, la collecte et l'évacuation de ses déchets.

2°) Le point sur le camping :

Monsieur FOUCQUETEAU donne lecture d'éléments financiers relatifs à la saison touristique 2012 au camping municipal.

L'ensemble des recettes s'élève à 64 124,97 € comprenant les nuitées, l'utilisation du lave-linge et du séchoir, la vente de pains de glace et de charbon de bois, ainsi que les taxes de séjour dont le montant s'élève à 1 906,60 €, montant qui devra être reversé au budget général fin 2012.

On constate une légère baisse de ces recettes, d'environ 3 % par rapport à la saison touristique 2011.

Les gens du voyage sont installés depuis le 14 septembre 2012. La convention d'occupation du camping tripartite commune, préfecture et gens du voyage a été signée pour une durée de 15 jours pour environ 120 caravanes, soit jusqu'au 29 septembre 2012, pour un montant de 1 500 €.

Monsieur GAUTHIER s'oppose au fait qu'un barnum soit monté par les services techniques. Le problème sanitaire lié au manque de toilettes est soulevé.

Madame GAROT souligne le prix dérisoire demandé par rapport aux revenus affichés. Les enfants sont inscrits à l'école et cela pose des problèmes de capacités dans les classes.

En septembre 2011, la convention avait été signée pour 1 200 € pour 10 jours pour environ 100 caravanes.

Les relevés d'électricité et d'eau faisaient état d'une dépense globale de 1 617,92 €, dépense à moduler, du fait des derniers touristes sur le terrain de camping jusqu'au 15 septembre et du fait de l'utilisation du terrain de football.

3°) Le point sur le chemin de halage :

Le maire rappelle au conseil municipal que ce chemin est privé, appartenant à chaque propriétaire riverain, mais qu'il existe une servitude de marchepied, que les piétons et randonneurs peuvent utiliser à leurs risques et périls.

Ce chemin doit également pouvoir être utilisé par tous les véhicules des services de l'Etat (pompiers, DDT, etc) en cas de besoin urgent.

Un des propriétaires riverains avait demandé au maire l'autorisation d'installer un dispositif amovible sur ce chemin, pour dissuader les véhicules courants motorisés.

Mais depuis quelques temps, cette personne a installé un dispositif non amovible, recevant l'aval provisoire du préfet pour une période de 6 mois (lettre datant de novembre 2011, dispositif mise en place au printemps 2012).

Ce délai semble maintenant dépassé ; l'ensemble du conseil municipal désapprouve ce dispositif non amovible et souhaite que le chemin retrouve son état naturel initial, par le retrait de cette installation, en de brefs délais.

Questions diverses

1°) Ecole de musique :

Monsieur LANOUX demande si une participation financière de la commune pourrait être versée à l'école de musique de Saint-Laurent-Nouan pour les enfants de Muides y adhérant. Le maire répond qu'il faudrait que l'école de musique en fasse la demande, qui pourrait alors être examinée par le conseil municipal.

2°) Abords de l'école :

Monsieur ORAIN informe le conseil municipal des stationnements anarchiques aux abords de l'école et demande si la matérialisation de la croix au sol, pourrait être remplacée par un passage piéton plus sécurisant.

3°) Bouches d'égout route de Chambord et rue Nationale :

Monsieur ORAIN signale que de nombreuses plaques d'égout dans ces deux rues claquent très bruyamment au passage des véhicules. Il conviendrait d'y insérer des tampons de caoutchouc ou autre matériau pour amortir le bruit.

4°) Problème de voisinage avec les gens du voyage :

Monsieur ORAIN, au nom de Madame THEVENIN-PLOUX, signale au conseil municipal que plusieurs touristes étrangers auraient été abusés pour l'accès au camping. Informé également, le maire se renseigne.

5°) Technoël :

Madame BRAGA rappelle au conseil municipal que la Technoël de fin 2011 s'est très mal déroulée, du fait de comportements inciviques des jeunes, notamment par manque d'encadrement de bénévoles adultes.

Elle fait appel à nouveau à la participation de plus de bénévoles adultes pour la Technoël 2012, faute de quoi, cette manifestation ne pourra avoir lieu.

Le maire propose de faire circuler un tableau vierge à la prochaine séance de conseil municipal, afin de recenser les créneaux horaires disponibles de chaque élu.

La Technoël pourrait avoir lieu le samedi 15 décembre 2012 et le repas des anciens le dimanche 16 décembre 2012.

La prochaine séance du conseil municipal se déroulera le vendredi 26 octobre 2012.

Séance levée à 22 h 30.

Muides-sur-Loire le 27 septembre 2012

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Maryline GAROT

Bernard CLEMENT